

Le conflit entre grands carnivores et activités d'élevage a toujours constitué une des causes principales des persécutions perpétrées par l'homme contre les prédateurs. Dans le passé, ce conflit et la fragmentation de l'habitat naturel des animaux ont causé la disparition de l'ours de la plus grande part de son aire de répartition. Néanmoins, au cours de l'histoire, l'adoption de méthodes de prévention particulières a permis de nombreux exemples de cohabitation pacifique. Le projet Life COEX est né dans le but d'améliorer, dans certaines zones, la coexistence entre les grands prédateurs et les activités humaines, par le développement des conditions légales et socio-économiques nécessaires pour atténuer les situations conflictuelles, particulièrement avec les éleveurs. Ce programme, démarré en octobre 2004 se déroule jusqu'en septembre 2008. Il concerne 5 pays de l'Europe du sud (Portugal, Espagne, France, Italie et Croatie) et 18 organisations scientifiques ou associatives.



## Un projet pour améliorer la coexistence entre l'homme et les grands carnivores



### PARTENAIRES



**Istituto di Ecologia Applicata**  
Via Cassinese, 71 - 00161 Roma  
tel. e fax: +39 06 4803315  
web: www.icea.it/eng  
icea@icea.it

LIFE04NAT/IT/000144  
www.life-coex.net

Drawings by Stefano Maugeri - Graphic: Pandion-Roma - Printed by Almadue srl

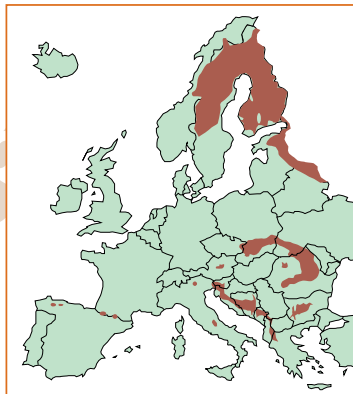
## L'Ours brun



Istituto di Ecologia Applicata

### Où vit-il?

L'ours brun (*Ursus arctos* L., 1758, ord. *Carnivora*, fam. *Ursidae*), présent en Europe, en Asie et en Amérique du nord est l'espèce d'ours qui a la plus grande aire de répartition. Autrefois répandu dans toute l'Europe (à l'exception des îles comme l'Irlande, l'Islande, la Corse et la Sardaigne), sa répartition a considérablement diminué au siècle dernier, en raison principalement de la destruction des habitats forestiers favorables à l'espèce et de la persécution directe par l'homme. Il y a actuellement en Europe environ 50000 ours sur un territoire de près de 2,5 millions de km<sup>2</sup>.



L'Ours brun peuplait encore toutes les montagnes françaises il y a quelques siècles. Il a disparu des Alpes françaises dans les années 1930 et n'est plus présent que dans les Pyrénées. Tandis que ce massif hébergeait environ 150 ours il y a une centaine d'années, il n'en compte plus qu'une vingtaine. En 1995, seuls 5 animaux subsistaient. Un premier renforcement de la population a été opéré en 1996-1997 avec le lâcher de 3 ours. Cette opération a été précieuse mais insuffisante et la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées nécessite un nouvel apport d'animaux, d'autant que 3 femelles ont été abattues ces 10 dernières années. En 2006, 5 ours slovènes (dont 4 femelles), semblables à leurs congénères pyrénéens, viennent ainsi leur prêter patte forte.

La densité des populations est très variable et semble être corrélée principalement à la quantité de nourriture disponible et au degré de persécution par l'homme. Le territoire compris entre l'Oural à l'Est et la côte ouest de la Finlande abrite la population d'ours la plus grande et la plus continue avec environ 37500 animaux. La population des Carpates avec 8100 individus est la seconde en Europe par son importance. Entre les Alpes orientales et les montagnes Grecques du Pindos vit une population d'environ 2800 ours. Enfin, on dénombre 5 petites populations d'ours isolées en Europe occidentale et méridionale (Monts Cantabriques, Pyrénées, Apennins et Alpes occidentales du sud).

### Comment le reconnaît-on ?

L'ours brun a une grande tête, un petit nez et de petites oreilles. Les yeux, petits et frontaux, sont placés à la base d'un long museau. L'ours a un odorat très développé bien que la vue soit probablement aussi importante pour la recherche de nourriture.

L'ours se distingue par un corps massif, une grosse bosse entre les épaules et une courte queue. Les membres sont courts et puissants. Les pattes sont munies de cinq doigts, tous pourvus de griffes puissantes et non rétractiles.

L'empreinte de la patte avant mesure environ 13x12 cm avec les traces de doigts en arc de cercle et les pointes des griffes visibles.

Celle de la patte arrière est comparable à celle d'un primate, laissant apparaître l'ensemble de la paume, et mesure environ 13x25 cm.

En moyenne, les mâles sont plus grands et plus lourds que les femelles, le poids d'un mâle adulte oscillant entre 140 et 320 kg et celui d'une femelle entre 100 et 200 kg. La hauteur au garrot est d'environ 1 à 1,2 m; la longueur (du bout du museau à la base de la queue) est de 1,6 à 2,5 m pour les mâles et de 1,2 à 2 m pour les femelles.

La queue a une longueur moyenne de 8 cm.



## Que mange-t-il ?

L'ours brun est un omnivore à nette tendance végétarienne. Son alimentation varie selon les saisons et on distingue trois phases : une période de sous-alimentation au printemps (hypophagie), une alimentation moyenne pendant l'été, et une période de gavage à l'automne (hyperphagie) pendant laquelle l'ours accumule des graisses avant l'hibernation.

Les végétaux herbacés sont surtout consommés au printemps, complétés par des fruits et des baies en été. À l'automne, l'ours se gave de fruits secs (glands, faines, châtaignes et noisettes) pour faire des réserves de graisse.

Lorsqu'elle est disponible, la viande est très appréciée en raison de sa digestibilité et de sa grande valeur nutritive.

Toutefois, en Europe, les ours ne peuvent être considérés comme des prédateurs réguliers des animaux sauvages (comme les ongulés). Ils se nourrissent parfois sur les carcasses à la fonte des neiges. La prédation concerne en partie les troupeaux d'animaux domestiques.

Les invertébrés (insectes et leurs larves, vers et mollusques) peuvent représenter une source importante de protéines, notamment au début du printemps quand la neige recouvre une grande partie du sol. C'est à cette période que les ours détruisent les fourmilières pour se nourrir de fourmis (larves et adultes). Les abeilles et le miel qu'elles produisent peuvent aussi être des éléments importants du régime alimentaire.

## Dans quel milieu vit-il ?

La répartition originelle de l'ours en Europe montre son adaptabilité à des conditions écologiques variées. Tant que la pression humaine reste faible, l'espèce n'occupe pas seulement les zones forestières mais aussi les zones de steppe et la toundra arctique.

Dans son domaine vital, l'ours doit trouver de quoi se nourrir, des endroits pour se cacher et des sites où hiberner. Ces paramètres ont une grande influence sur la reproduction et le taux de survie des oursons.

Bien que la nourriture soit de grande qualité dans les zones non boisées, l'ours préfère les zones boisées et leurs nombreuses cachettes. Dans les pays où ils sont particulièrement persécutés, ces zones boisées sont indispensables à la survie des ours. Les sites d'hibernation sont généralement choisis dans des endroits tranquilles. Un dérangement durant cette période peut pousser l'ours à abandonner le lieu, ce qui peut être fatal, surtout pour une femelle gestante ou accompagnée de jeunes.



## Hibernation

L'hibernation représente une adaptation au manque de nourriture durant l'hiver. Dès la fin de l'été et pendant tout l'automne, l'animal fait des réserves de graisse en prévision de ce sommeil hivernal, qui peut durer de 3 à 7 mois selon les latitudes.

Pendant cette période, passée dans des tanières creusées dans la terre ou des cavités naturelles comme les grottes, le métabolisme de base est réduit au minimum et la consommation d'énergie baisse de 50 à 70%. La fréquence cardiaque baisse fortement et la température du corps peut chuter de 5 à 8 degrés. La femelle donne naissance aux petits dans la tanière et les nourrit avec un lait très riche en graisses. Dans les territoires les plus méridionaux, l'hibernation est généralement partielle (des périodes de repos succédant à des périodes d'activité) et certains ours ne cessent jamais leur activité.



## Quelle est l'organisation sociale des ours ?

L'ours vit en solitaire, sauf à la saison des amours. Chaque animal occupe un grand domaine vital, dont la superficie varie selon la richesse de l'environnement.

Les mâles occupent des domaines plus vastes que les femelles, dont les domaines vitaux se superposent souvent en partie aux territoires de leurs mères.

Les ours ont une espérance de vie plutôt longue (environ 25 ans). Ils atteignent la maturité sexuelle entre 4 et 6 ans et peuvent se reproduire tout au long de leur vie. Au moment du rut (de la mi-mai jusqu'à fin juin), mâles et femelles s'accouplent plusieurs fois et avec différents partenaires.

La gestation dure 7 à 8 mois. La nidation de l'œuf est en fait retardée et la gestation effective n'est que de 6 à 8 semaines. Le nombre d'oursons varie de 1 à 4 et à la naissance, en janvier ou février, ils ne pèsent qu'environ 500g. Les jeunes ours sont généralement autonomes vers l'âge de 2 à 3 ans, 1 ou 2 ans dans les régions les plus méridionales.



## Quel est son statut de protection ?

Au niveau communautaire, l'ours brun est protégé par la Convention de Berne (relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) et par la Directive Habitat 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages, au titre de laquelle l'ours brun (qui figure dans les annexes II et IV) est défini comme une espèce prioritaire d'intérêt communautaire.

Toutes les populations d'ours à l'exception de celles de l'ex URSS relèvent de l'annexe II (espèces potentiellement menacées) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

## Qu'est-ce qui menace l'ours ?

Malgré la protection légale accordée à l'espèce, aux niveaux national et international, et les mesures de compensation des dégâts occasionnés au bétail, la persécution directe par l'homme demeure le principal facteur de mortalité de l'ours. Négligence et difficultés dans l'application des lois de protection et conflits de nature économique, eux-mêmes amplifiés par les héritages historiques et culturels concernant l'espèce, sont les principales raisons de la persistance de la persécution.

En France, la chasse à l'ours brun est interdite depuis 1962. L'espèce est protégée par arrêté ministériel du 17 avril 1981. Sont notamment interdits la destruction, la naturalisation, le transport, le commerce. L'Etat peut autoriser la capture ou la destruction d'individus pour prévenir des dommages importants au bétail ou dans l'intérêt de la sécurité publique, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien de la population concernée dans un état de conservation favorable.



## Braconnage

Le braconnage représente toujours une menace importante pour l'ours brun malgré sa stricte protection. Il est principalement lié aux conflits entre cet animal et les activités humaines telles que l'élevage ou la production de miel.